



## 0.27 CENTIME D'EURO LE LITRE D'EAU AU ROBINET POUR ORGANISER LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Cette chronique est dédiée à l'analyse de la tarification des services publics d'eau et d'assainissement collectif ; elle vise à établir « le prix de l'eau » pratiqué sur le bassin Réunion, à comprendre les caractéristiques des prix facturés et à suivre ses évolutions.

Considérée comme patrimoine commun de la Nation, l'eau est au centre des préoccupations économiques, environnementales et sociales, la positionnant ainsi comme un véritable enjeu de développement durable.

Si à l'état naturel l'eau est gratuite, son prélèvement, sa potabilisation, sa distribution, puis la collecte et la dépollution avant rejet des eaux usées sont des opérations complexes et onéreuses.

Ainsi, la ressource en elle-même n'a pas de prix, le service lui est payant.

Les services d'eau et d'assainissement constituent des services publics locaux à caractère industriel et commercial (SPIC). Leur organisation s'opère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en tant qu'autorité organisatrice et consiste, d'une part, à acheminer une eau potable au robinet du consommateur, et d'autre part, à assurer la collecte et le traitement des eaux usées avant leur retour au milieu naturel.

La gestion de ces services publics locaux peut s'opérer soit en régie (gestion publique) soit en délégation de service (gestion privée).

Cette chronique reprend l'analyse du prix de l'eau selon le cadrage normatif d'une consommation théorique d'eau de 120 m<sup>3</sup> par an et examine également les aspects tarifaires sur la base de la consommation annuelle réelle de l'abonné réunionnais.

Les données concernent les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à La Réunion, complétés par les indicateurs de fonctionnement et de performance de l'exercice 2022.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif moyen des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif correspondant à une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> par an s'élève à **2,66 €TTC/m<sup>3</sup>** sur la base des 24 communes de La Réunion.

Ce prix de l'eau correspond à un coût de 0,27 centime d'euro par litre d'eau. Ce montant est payé via la facture d'eau par les abonnés, et permet l'organisation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif à l'échelle de l'île.

Le tarif moyen correspondant à la consommation d'eau moyenne annuelle réelle de l'abonné réunionnais (179 m<sup>3</sup> en 2023) s'élève à **2,59 €TTC/m<sup>3</sup>**, sur la base des 24 communes de La Réunion.

Un abonné bénéficiant des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif (21 communes) paie **2,72 €TTC/m<sup>3</sup>** d'eau consommé.

L'abonné en zone d'assainissement non collectif (ne bénéficiant donc pas du service public d'assainissement collectif) paie **1,39 €TTC/m<sup>3</sup>** d'eau consommé.

### SOMMAIRE

<b>LES ENJEUX DE LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>2</b>
<b>ANALYSE RELATIVE A UNE CONSOMMATION D'EAU DE 120 M<sup>3</sup> PAR AN .....</b>	<b>3</b>
<b>ANALYSE RELATIVE A LA CONSOMMATION ANNUELLE REELLE D'UN ABONNE .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>18</b>

# LES ENJEUX DE LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

En matière de tarification des services publics d'eau, et quel que soit le mode de gestion choisi, le rôle décisionnaire des autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement est affirmé. Il s'agit des 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à La Réunion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (CINOR, TO, CIVIS, CASUD, CIREST), et le cas échéant de leur régie à personnalité morale (La Créole pour le périmètre Saint-Paul / Trois-Bassins).

Le principe industriel et commercial cadre le financement des services publics d'eau et d'assainissement selon quelques règles :

- La facture doit permettre le financement du fonctionnement et des investissements des services publics d'eau et d'assainissement ;
- L'établissement d'un budget annexe équilibré en recettes et en dépenses ;
- L'interdiction de prendre en charge les dépenses du service par le budget général de la collectivité, sauf cas particuliers<sup>1</sup>.

Les ressources financières du service sont majoritairement assurées par les usagers par le biais de leurs factures pour couvrir les coûts liés au fonctionnement et aux investissements des équipements nécessaires à l'accomplissement du service.

La structure tarifaire est constituée :

- d'une **part fixe**, l'abonnement qui correspond à la mise à disposition du service (facultative) ;
- d'une **part proportionnelle**, variable en fonction du volume d'eau consommé par l'utilisateur (obligatoire) ;
- d'une part dédiée à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et aux **redevances d'usages de l'eau** (redevance sur le prélèvement d'eau et pour pollution).

La facture d'eau répond à une présentation normée. L'arrêté du 10 juillet 1996 modifié relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées prévoit

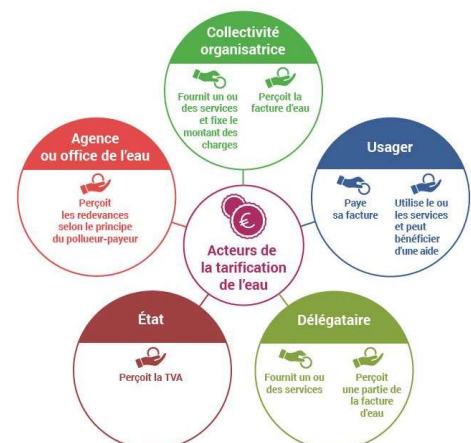
<sup>1</sup> Seules les communes de moins de 3.000 habitants peuvent prendre en charge les dépenses de leurs services d'eau et d'assainissement dans leur budget général (art. L. 2224-2 du CGCT).

qu'elles doivent faire apparaître trois rubriques distinctes :

- **Distribution de l'eau** : ce poste couvre les coûts de production et de distribution de l'eau potable. Il comprend une part fixe (ou abonnement) qui correspond à la mise à disposition du service, et une part variable qui dépend de la consommation d'eau ;
- **Collecte et traitement des eaux usées** : ce poste couvre les frais du service d'assainissement collectif. L'assainissement est également facturé avec un abonnement et une part variable assise sur la consommation d'eau ;
- **Organismes publics** : cette rubrique regroupe les sommes perçues par les organismes ayant en charge de gérer la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les recettes sont réparties entre les trois acteurs du service de l'eau :

- L'autorité organisatrice qui prend toutes les décisions concernant le service d'eau et assume principalement les investissements ;
- L'opérateur, régie publique ou entreprise privée, auquel la collectivité a confié la gestion du service ;
- Les organismes publics : l'Etat perçoit la TVA ; L'Office de l'eau Réunion collecte les redevances d'usages de l'eau pour le financement des actions et travaux dans le domaine de l'eau et de la biodiversité des milieux aquatiques.



Source : <https://economie.eaufrance.fr/tarification-de-leau>

# ANALYSE RELATIVE A UNE CONSOMMATION D'EAU DE 120 M<sup>3</sup> PAR AN

## Une augmentation significative du prix moyen de l'eau en 2023

L'analyse de la tarification du service de l'eau s'établit à partir du coût moyen de la facture d'un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau par an.

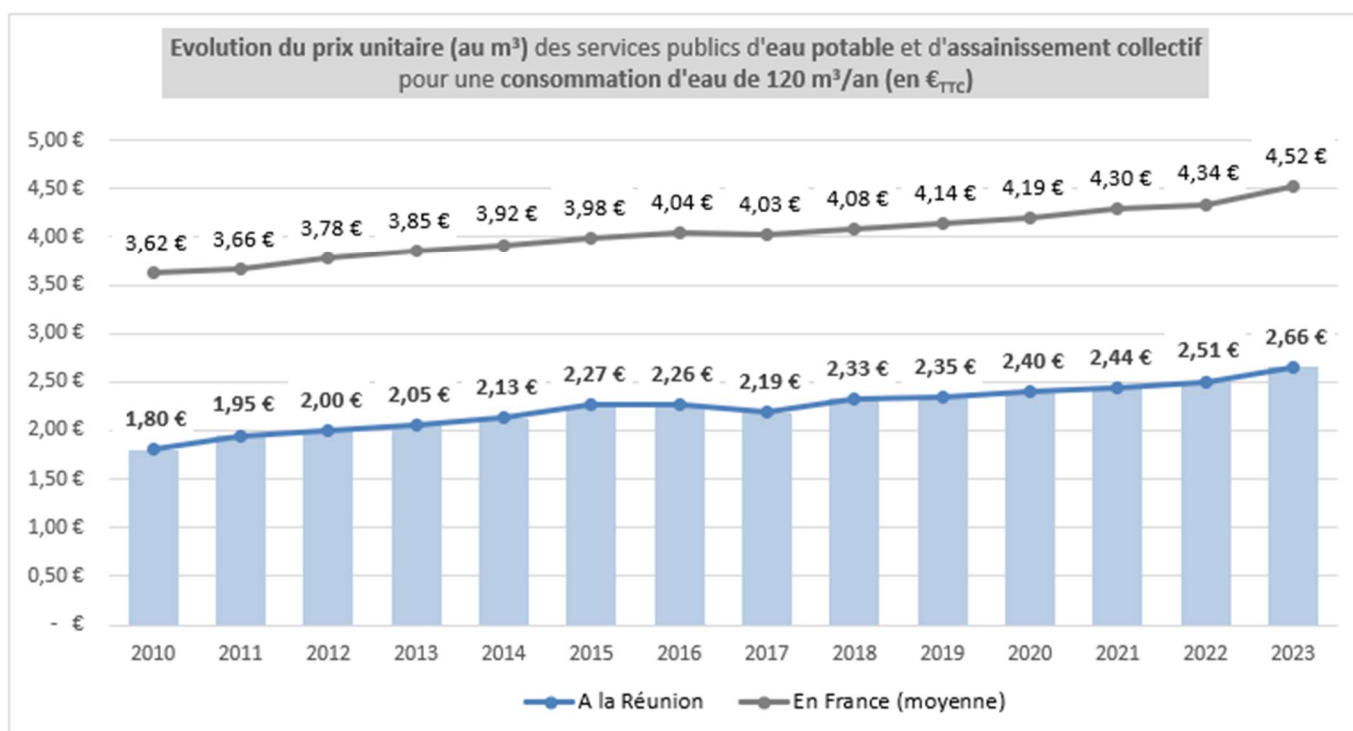
Sur l'ensemble des communes de La Réunion, le prix moyen s'établit à **2,66 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2023**. Ce prix était à 2,51 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Entre 2022 et 2023, la hausse est de +6,0 %, significativement plus élevée que l'augmentation annuelle constatée ces dernières années. Depuis 10 ans, le prix de l'eau augmente en moyenne de +2,6 % par an à La Réunion.

Cette augmentation observée à La Réunion est légèrement supérieure aux évolutions constatées sur le territoire national.

Le prix moyen de l'eau en France se situe à **4,52 € TTC/m<sup>3</sup>** au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (dont 2,21 € TTC/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 2,31 € TTC/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif) contre 4,34 € TTC/m<sup>3</sup> en 2022.

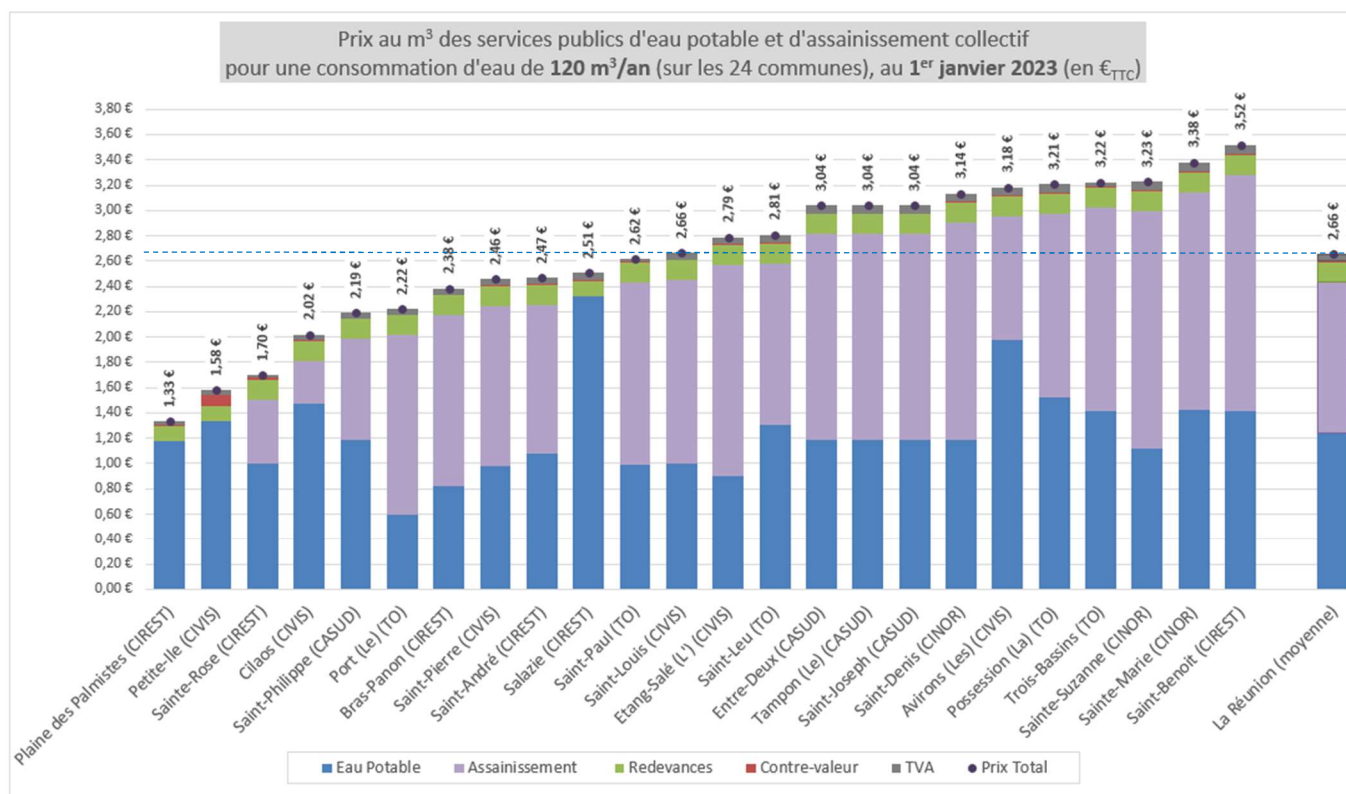
Le prix moyen de l'eau en France a augmenté de +4,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 par rapport à l'année précédente. Depuis 10 ans, l'évolution est de +1.6 % en moyenne par an.



Si l'augmentation tendancielle du prix de l'eau (eau potable et assainissement collectif) s'explique par les investissements destinés à l'amélioration des performances des services publics (renouvellement des réseaux d'eau potable, infrastructures de potabilisation et de stockage de l'eau, traitement des eaux usées, extension des réseaux de collecte des eaux usées, ...), l'évolution plus importante observée entre 2022 et 2023 serait en partie imputable à l'inflation (prix de l'énergie, des réactifs et des matériaux notamment).

Ce prix moyen de l'eau à l'échelle de l'île masque une hétérogénéité des tarifs par territoire communal ; chaque commune a historiquement ajusté ses tarifs afin de couvrir le coût des investissements et les charges de fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les prix moyens par territoire communal varient de 1,33 €/m<sup>3</sup> pour la Plaine-des-Palmistes (service public d'eau potable uniquement) à 3,52 €/m<sup>3</sup> pour Saint-Benoît.



La part dévolue à la rémunération du service de production et de distribution d'eau potable constitue la composante la plus importante du prix de l'eau (46,8 %).

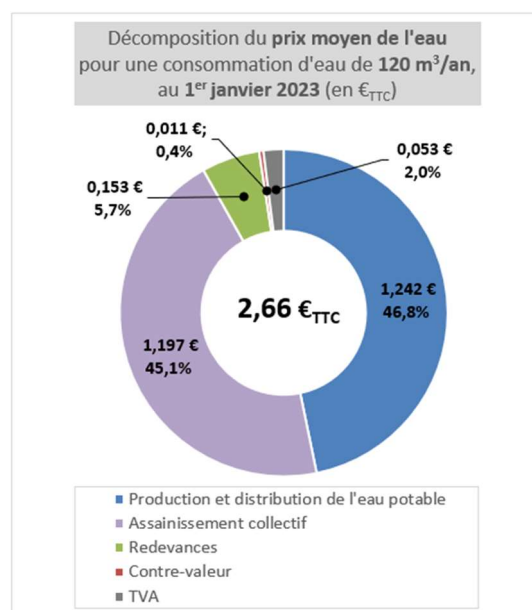
La part des redevances d'usages de l'eau est de 5,7 % dans le prix moyen de l'eau.

Elle varie entre 4,5 % (commune de Saint-Benoît) et 9,3 % (commune de Sainte-Rose) du prix de l'eau. Au total, la part des taxes (TVA) et redevances représente 8,1 % du prix de l'eau moyen à La Réunion contre 21 % en moyenne en France<sup>2</sup>.

L'application de la redevance pour prélèvement d'eau sur la facture implique une contre-valeur<sup>3</sup> du taux de la redevance voté par le Comité de l'eau et de la biodiversité (0,0075 €/m<sup>3</sup>) et le tarif retenu sur la facture de l'abonné.

Le ratio correspondant à cette contre-valeur est passé de 2,4 % du prix moyen de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 0,42 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La contre-valeur apparaît comme un marqueur de l'efficacité du service public de l'eau. Elle est désormais minimisée dans la quasi-totalité des communes.



<sup>2</sup> Source : SISPEA, Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services et de leur performance en 2022.

<sup>3</sup> La contre-valeur ajuste en fonction des paramètres de rendement du service public de l'eau (vétusté des réseaux, factures impayées, etc.) le taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, afin que l'exploitant du service public de l'eau potable récupère tout le coût de cette redevance.



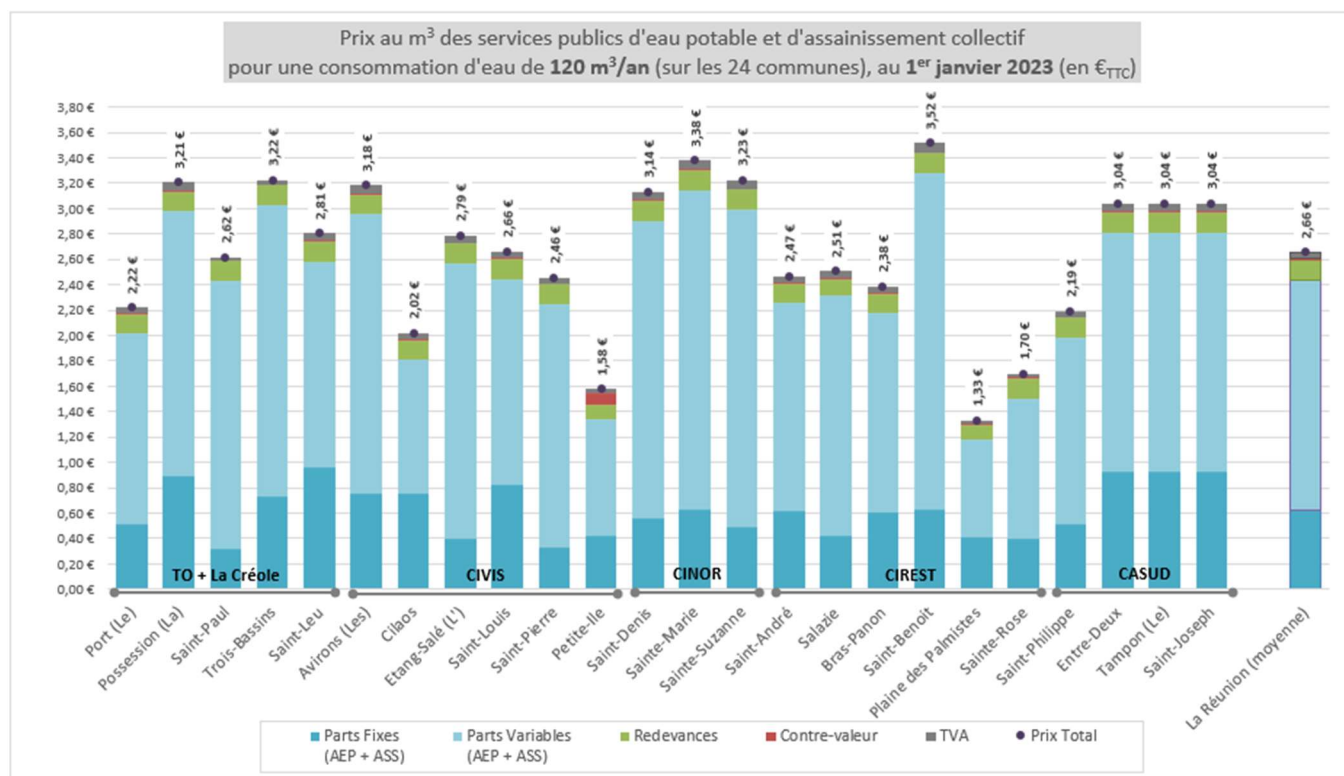
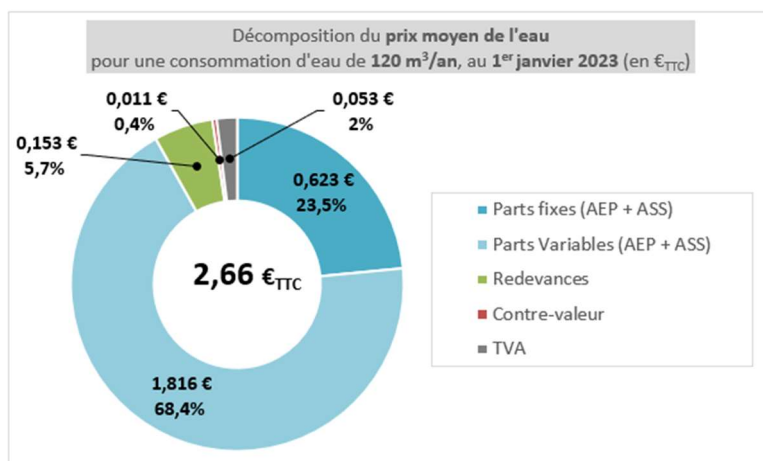
## Focus sur la répartition entre « part fixe » et « part variable » dans le prix de l'eau et de l'assainissement collectif

La composition tarifaire est encadrée par l'article L2224-12-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui consacre la structure binomiale avec :

- Une composante obligatoire, calculée en fonction du volume réellement consommé par l'abonné (part variable ou part proportionnelle) ;
- Une composante facultative, non liée au volume. Il s'agit de la part fixe, aussi appelée abonnement, et qui doit en théorie couvrir les charges fixes du service.

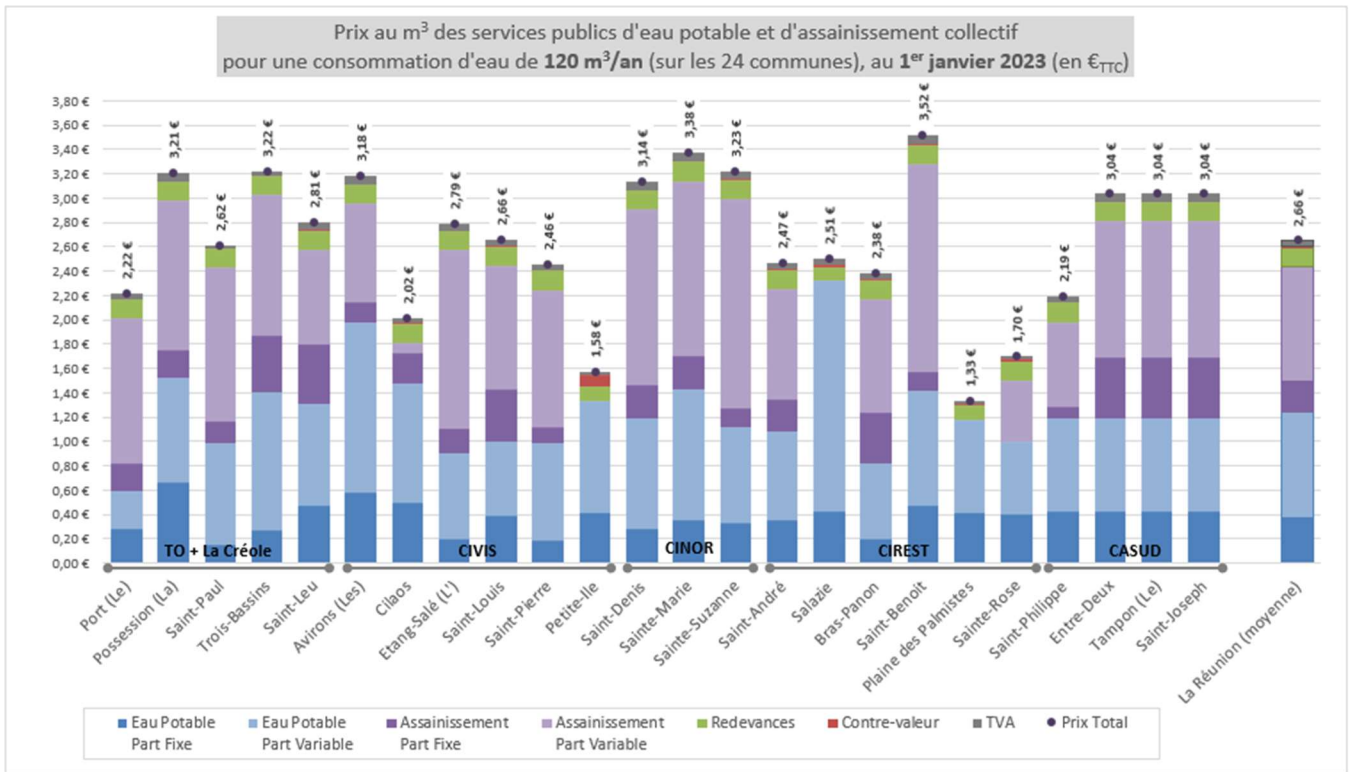
Tous les périmètres appliquent une part fixe. En moyenne pour l'ensemble des services, la part de l'abonnement correspond à environ 23 % du montant de la facture d'eau pour une consommation annuelle de référence de 120 m<sup>3</sup>/an. La part variable représente plus des deux tiers de ce montant.

Le poids de la part fixe dans la facture annuelle est variable selon le périmètre communal entre 12 % (Saint-Paul) et 38 % (Cilaos).



Concernant le service d'eau potable, l'ensemble des périmètres communaux dispose d'une part fixe, qui représente entre 5,7 % et 31,2 % du prix total de l'eau.

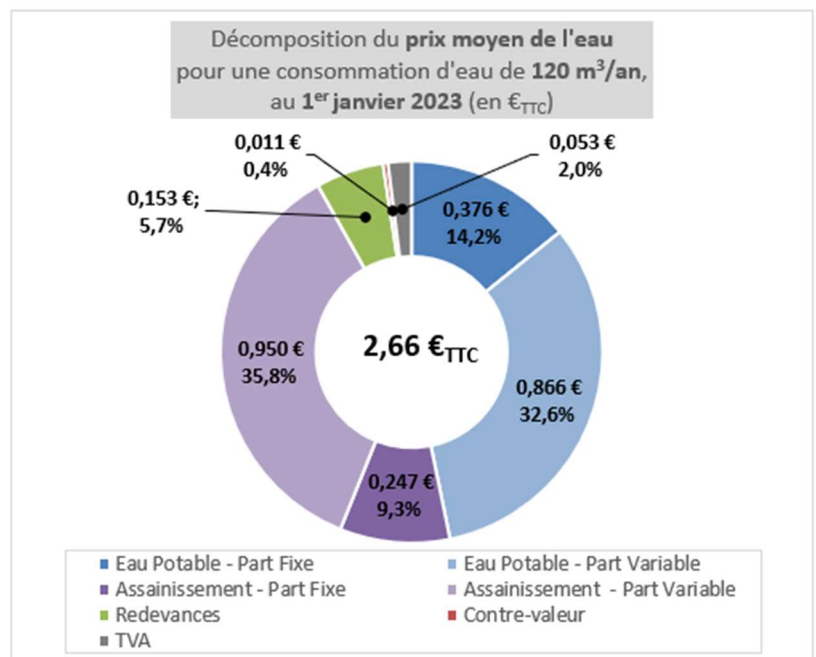
Concernant le service public de l'assainissement collectif, seul le périmètre communal de Sainte-Rose n'a pas de terme fixe. Pour les autres services, l'abonnement au service d'assainissement collectif représente entre 4,5 % et 17,6 % du prix du service d'assainissement collectif.



Depuis 2017, la part variable du service d'assainissement collectif est plus substantielle que la part variable du service d'eau potable.

Cela traduit notamment l'effort des 10 dernières années sur la modernisation du traitement des eaux usées à La Réunion (exploitation des stations d'épuration des eaux usées).

Pour mémoire, entre 2007 et 2014, la capacité épuratoire de l'île a été multiplié par 2,5.



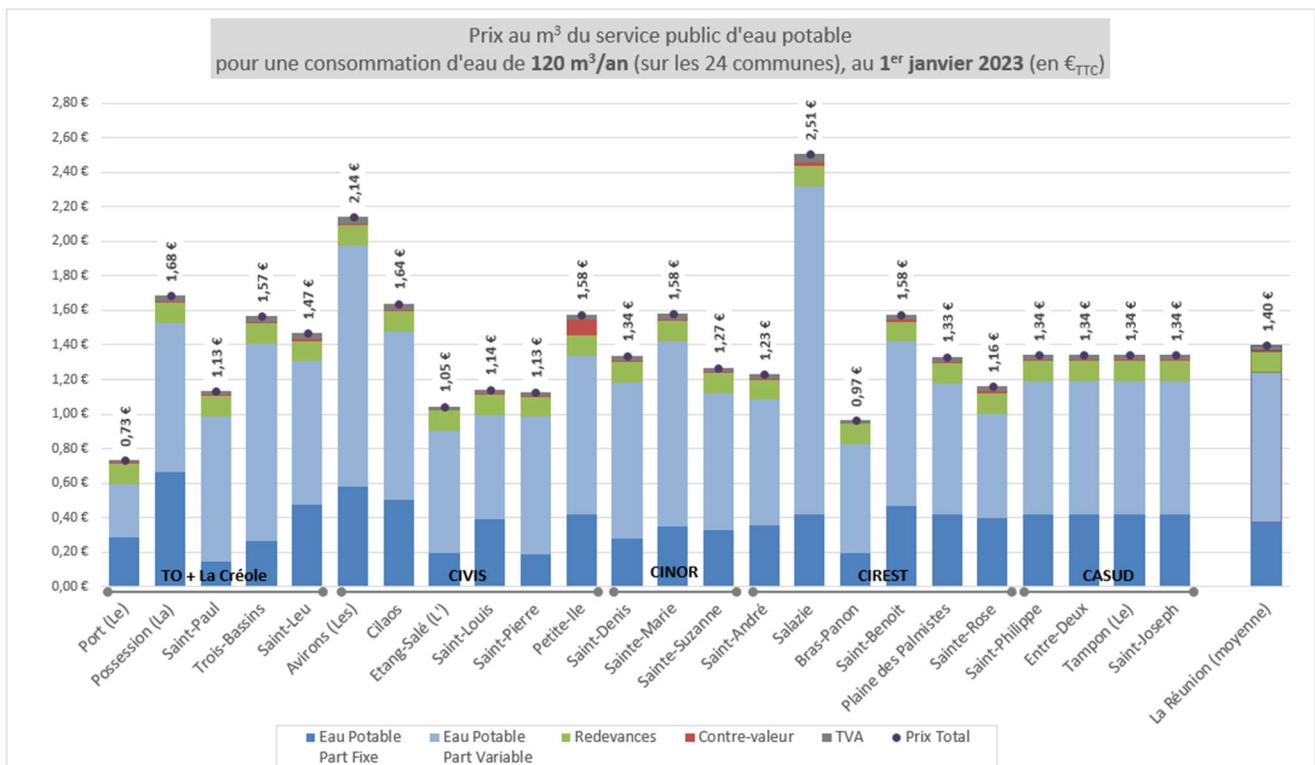
## La tarification moyenne du service d'alimentation en eau potable s'élève à **1,40 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup>** au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Toutes les communes du territoire sont couvertes par un service public d'alimentation en eau potable, organisé par les intercommunalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les services d'eau potable doivent équilibrer leur budget par une tarification appropriée. On observe une hétérogénéité de tarifs de l'eau potable sur le territoire, conséquence des spécificités de chaque périmètre (accès à la ressource en eau souterraine ou superficielle,

qualité plus ou moins bonne, étendue du réseau, contraintes topographiques, performances du service, ...).

A l'échelle de La Réunion, **le prix moyen du service d'alimentation en eau potable s'élève à 1,40 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup>** au 1<sup>er</sup> janvier 2023, marquant une augmentation de +5,4 % par rapport à 2022. Pour mémoire, le prix moyen est de 2,21 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> à l'échelle nationale pour ce service.

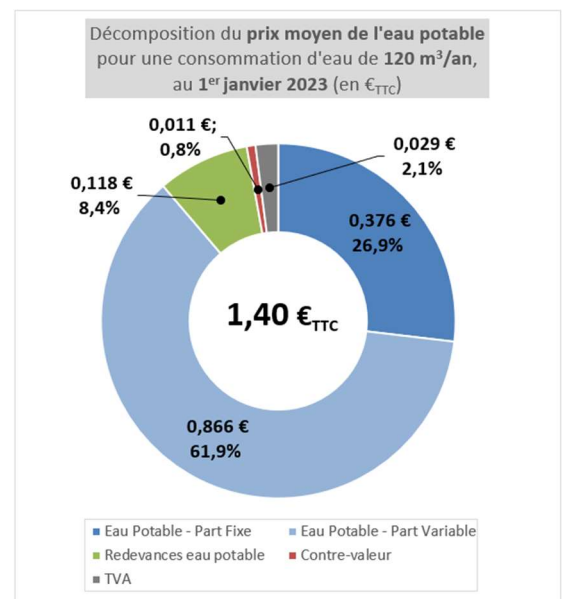


Le prix du service public d'eau potable varie de 0,73 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> (commune du Port) à 2,51 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> (commune de Salazie).

Les redevances mutualisées par l'Office de l'eau représentent 8,4 % du prix moyen du service public d'eau potable.

Près de 89 % de la tarification moyenne de l'eau potable sont destinés à couvrir les charges d'investissement (captage de l'eau, stockage, traitement de potabilisation, réseaux de distribution), et d'exploitation des services (personnel, électricité, matériel, maintenance, ...).

Près de 3 % correspondent à la TVA et à la contre-valeur de la redevance prélèvement sur la ressource en eau.



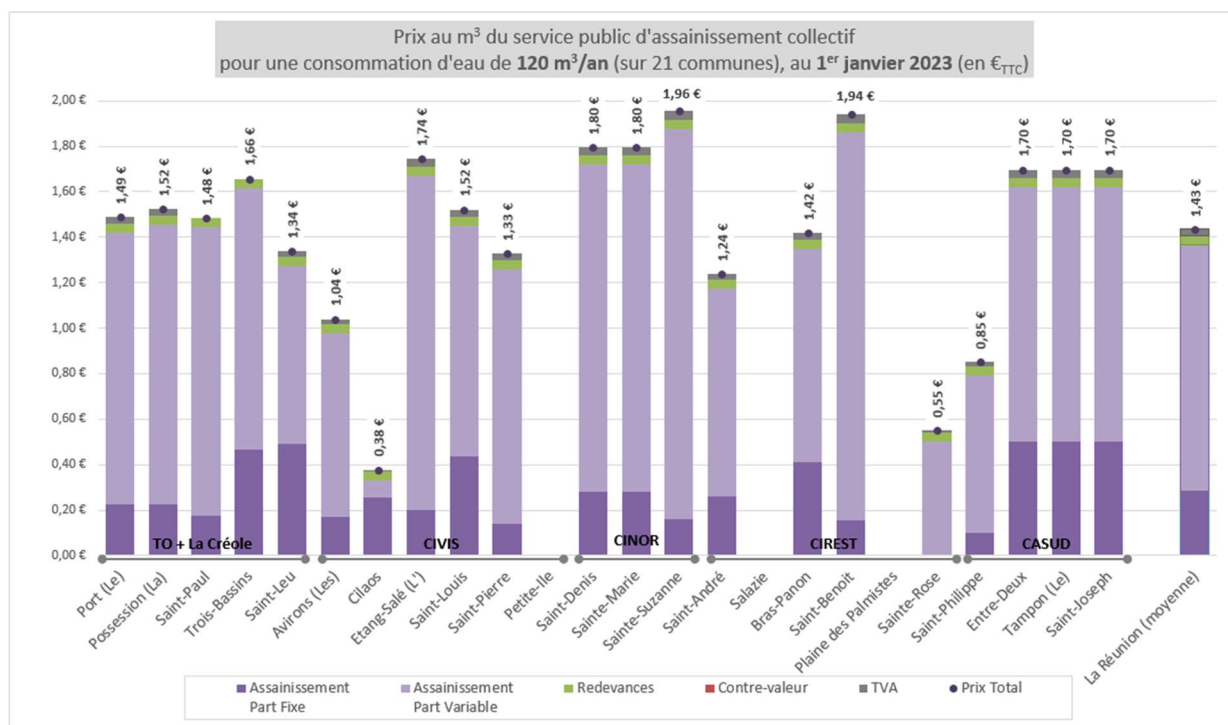
## La tarification moyenne du service public d'assainissement collectif s'élève à 1,43 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2023

À La Réunion, 21 communes sur les 24 du territoire bénéficient d'un service public d'assainissement collectif.

Ces services collectent les eaux usées produites par les ménages, et certains industriels, les traitent dans des stations d'épuration des eaux usées (16 STEU réparties sur le territoire) pour éliminer les pollutions, et ainsi protéger la santé des habitants et préserver les milieux aquatiques. Les territoires de Salazie, de la Plaine-des-Palmistes et de la Petite-Île ne disposent pas de service d'assainissement collectif. Les eaux usées y sont traitées par des dispositifs d'assainissement individuel.

Les services d'assainissement collectif doivent équilibrer leur budget par la facture d'eau des usagers du service. On observe une hétérogénéité de tarifs sur le territoire, qui traduit le coût de chaque service (linéaire de réseaux à construire et à entretenir, nombre de postes de refoulement, taille et âge de la station d'épuration, ...).

À l'échelle de La Réunion, **le prix moyen du service d'assainissement collectif s'élève à 1,43 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup>**, marquant une augmentation de +6,7 % par rapport à 2022.

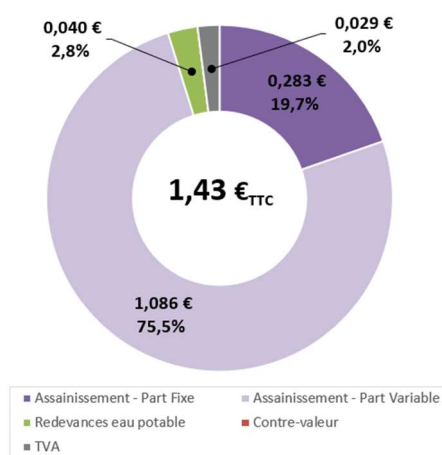


Le prix du service public d'assainissement collectif varie de 0,38 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> (commune de Cilaos) à 1,92 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> (commune de Sainte-Suzanne).

Les redevances mutualisées par l'Office de l'eau représentent 2,8 % du prix moyen du service public d'assainissement collectif. Plus de 95 % de la tarification moyenne de l'assainissement est destinée à l'exploitation et aux investissements du service.

NB. : les services d'assainissement collectif ne couvrent pas toute La Réunion, et les ménages « hors zone assainissement collectif » doivent donc traiter leurs eaux usées par des installations d'assainissement individuel (fosses septiques).

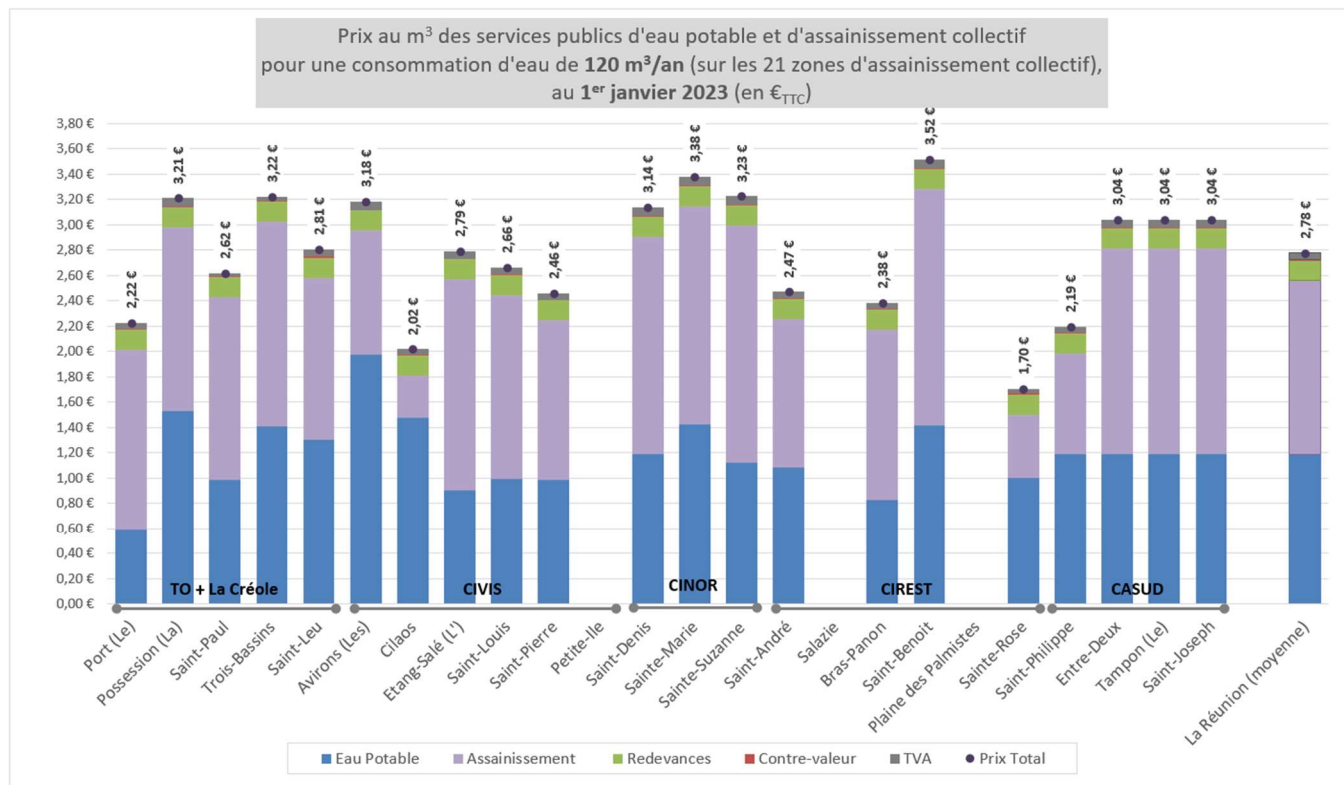
Décomposition du prix moyen de l'assainissement collectif pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>/an, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (en €<sub>TTC</sub>)





## Le prix moyen est de 2,78 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup>, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, en se basant sur les 21 zones de services publics conjoints d'eau potable et d'assainissement collectif

En considérant les 21 communes qui bénéficient des deux services, le prix moyen de l'eau s'établit à **2,78 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> en 2023**.

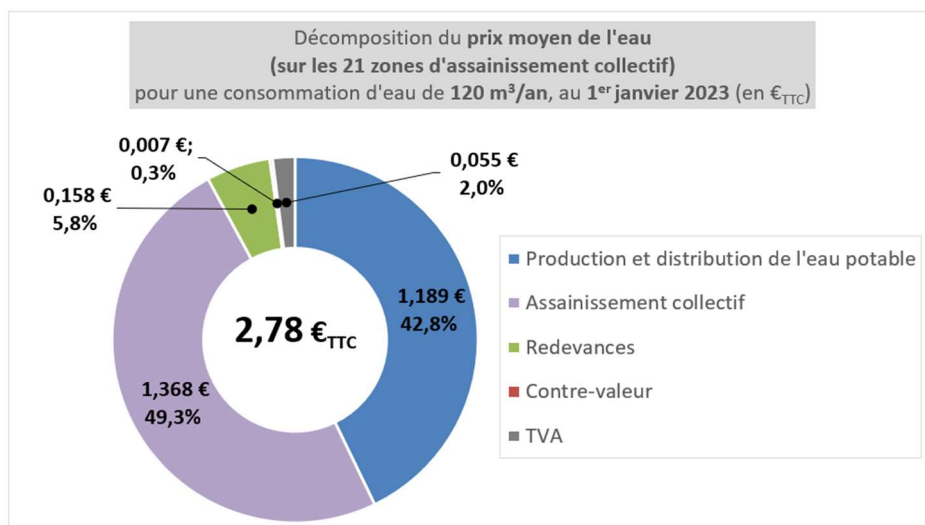


La part dévolue à la rémunération du service d'assainissement collectif demeure majoritaire sur 17 des 21 communes.

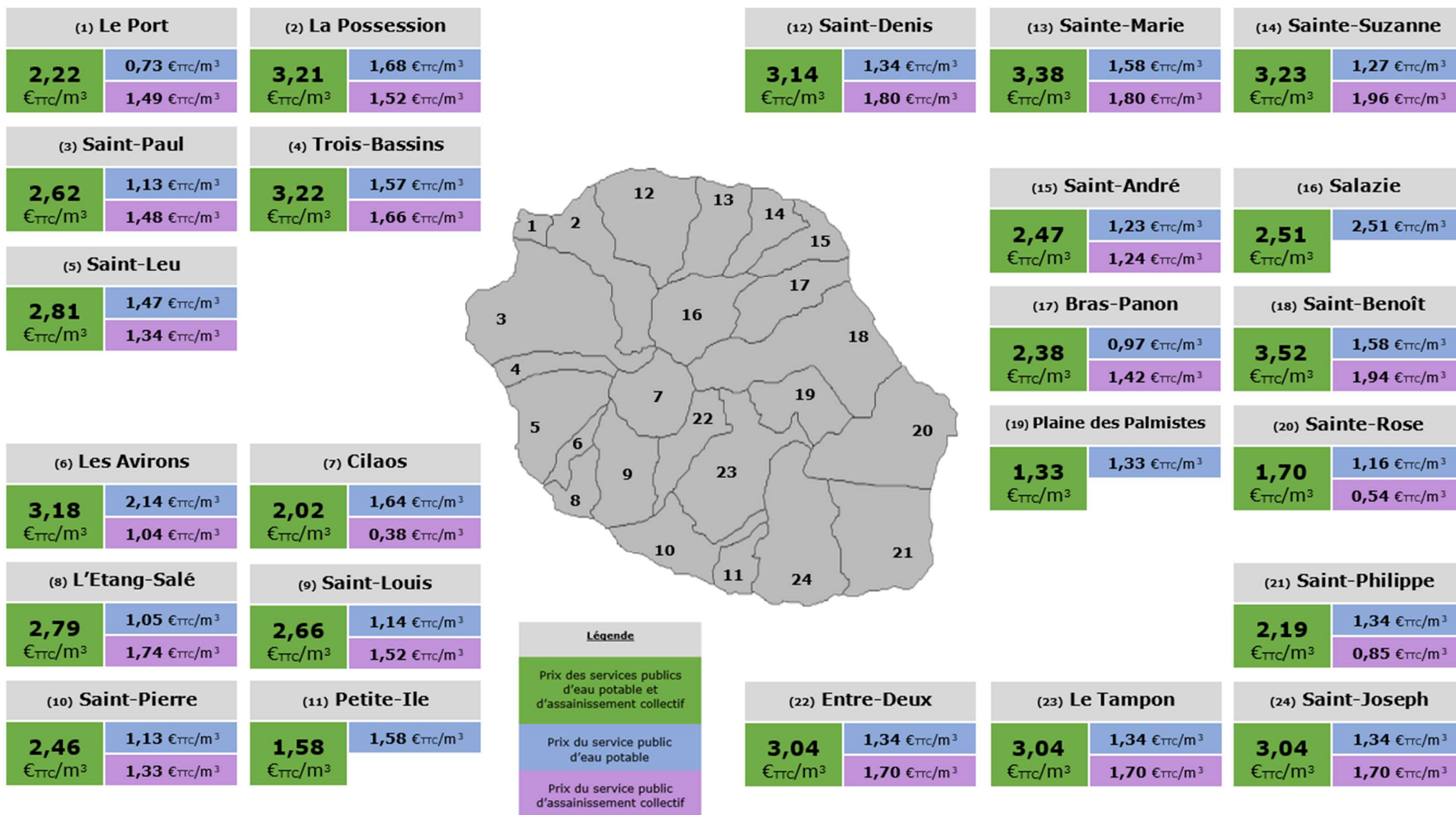
Ce constat peut s'expliquer par les investissements importants qui ont été effectués par les services d'assainissement au cours de 10 dernières années pour moderniser les infrastructures de traitement des eaux usées et

pour raccorder de plus en plus de zones au réseau collectif de collecte des eaux usées.

Depuis 2016, les investissements sont de plus en plus conséquents dans le domaine de l'eau potable, ce qui impactera de fait la tarification de l'eau.



# La moyenne tarifaire de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur les 45 zones de service est de 2,04 €<sub>TTTC</sub>/m<sup>3</sup> en 2023



NB : Une zone de service est soit équipée du seul service d'eau potable (24 à La Réunion), soit des deux services d'eau potable et d'assainissement collectif (21 zones).

**Présentation des tarifs des zones avec et sans assainissement collectif par commune en 2023, pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> par an**

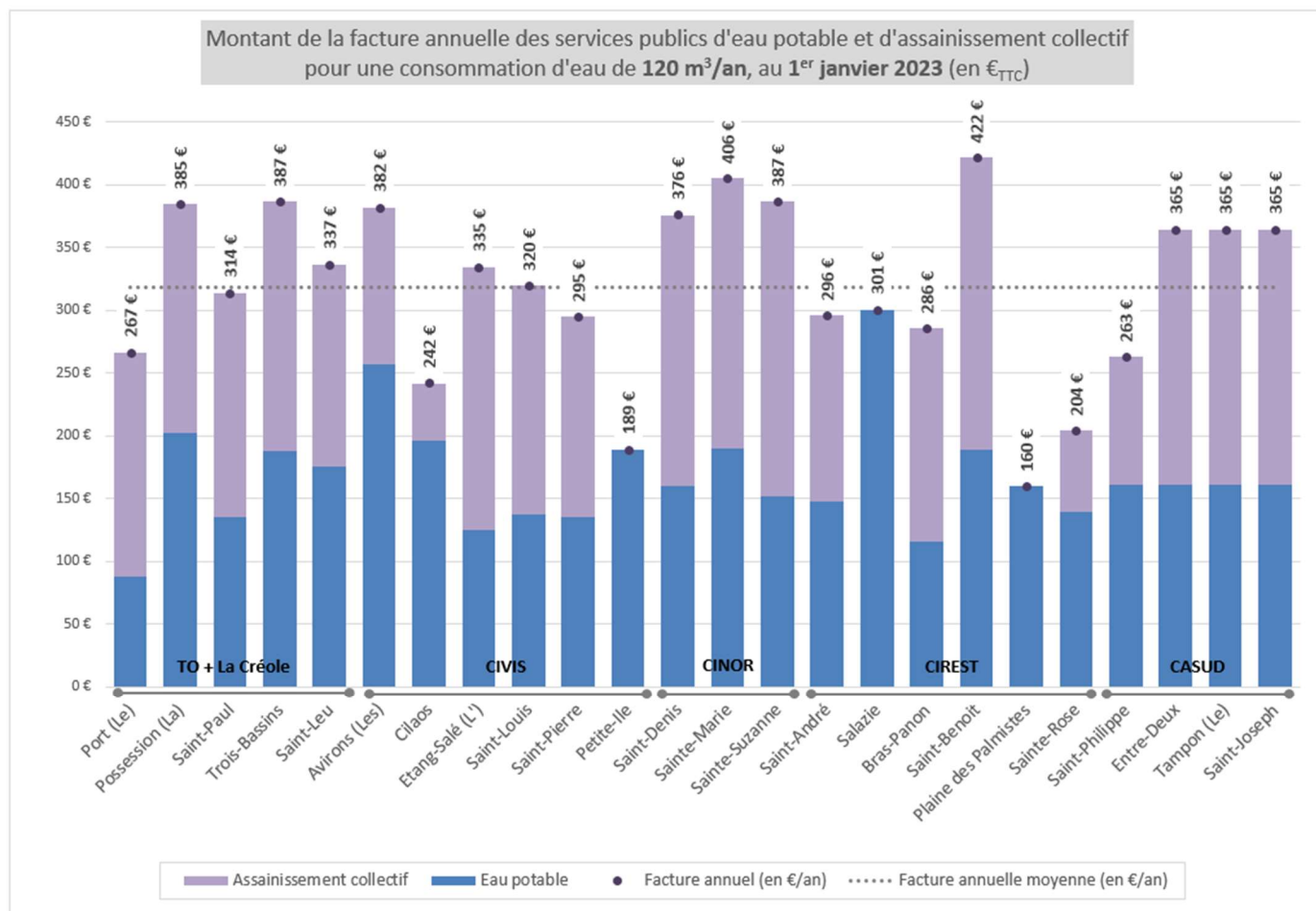
EPCI	Commune	Prix du (des) service(s) public(s) au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 pour une consommation d'eau de 120m <sup>3</sup> /an (en euros TTC)			
		Eau potable ET Assainissement collectif	Eau potable ET Assainissement collectif	Eau potable	Assainissement collectif
		sur les 24 communes	sur les 21 zones en assainissement collectif	sur les 24 communes	sur les 21 zones en assainissement collectif
TO	Port (Le)	2,22 €	2,22 €	0,73 €	1,49 €
TO	Possession (La)	3,21 €	3,21 €	1,68 €	1,52 €
TO (La Créole)	Saint-Paul	2,62 €	2,62 €	1,13 €	1,48 €
TO (La Créole)	Trois-Bassins	3,22 €	3,22 €	1,57 €	1,66 €
TO	Saint-Leu	2,81 €	2,81 €	1,47 €	1,34 €
CIVIS	Avirons (Les)	3,18 €	3,18 €	2,14 €	1,04 €
CIVIS	Cilaos	2,02 €	2,02 €	1,64 €	0,38 €
CIVIS	Etang-Salé (L')	2,79 €	2,79 €	1,05 €	1,74 €
CIVIS	Saint-Louis	2,66 €	2,66 €	1,14 €	1,52 €
CIVIS	Saint-Pierre	2,46 €	2,46 €	1,13 €	1,33 €
CIVIS	Petite-Ile	1,58 €		1,58 €	
CINOR	Saint-Denis	3,14 €	3,14 €	1,34 €	1,80 €
CINOR	Sainte-Marie	3,38 €	3,38 €	1,58 €	1,80 €
CINOR	Sainte-Suzanne	3,23 €	3,23 €	1,27 €	1,96 €
CIREST	Saint-André	2,47 €	2,47 €	1,23 €	1,24 €
CIREST	Salazie	2,51 €		2,51 €	
CIREST	Bras-Panon	2,38 €	2,38 €	0,97 €	1,42 €
CIREST	Saint-Benoît	3,52 €	3,52 €	1,58 €	1,94 €
CIREST	Plaine des Palmistes	1,33 €		1,33 €	
CIREST	Sainte-Rose	1,70 €	1,70 €	1,16 €	0,54 €
CASUD	Saint-Philippe	2,19 €	2,19 €	1,34 €	0,85 €
CASUD	Entre-Deux	3,04 €	3,04 €	1,34 €	1,70 €
CASUD	Tampon (Le)	3,04 €	3,04 €	1,34 €	1,70 €
CASUD	Saint-Joseph	3,04 €	3,04 €	1,34 €	1,70 €
	<b>Moyenne</b>	<b>2,66 €</b>	<b>2,78 €</b>	<b>1,40 €</b>	<b>1,43 €</b>
	Minimum	1,33 €	1,70 €	0,73 €	0,38 €
	Maximum	3,52 €	3,52 €	2,51 €	1,96 €

Sur chaque périmètre communal, environ 45 % des ménages restent en assainissement individuel. Leur facture d'eau correspond seulement au service public d'alimentation en eau potable.

Il convient donc pour ces communes de différencier le tarif pour les abonnés bénéficiant de l'eau potable seulement (24 périmètres) et le tarif pour les abonnés bénéficiant des deux services (21 périmètres).

En considérant ces 45 périmètres tarifaires, le tarif moyen s'élève à 2,04 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup>.

**Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau, la facture moyenne est de 168 € pour les abonnés au service d'eau potable seul, et 333 € pour ceux desservis par les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif**



Le montant de la **facture moyenne pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>/an** (référence nationale) pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif s'établit à **333 €<sub>TTC</sub>/an** (cas des abonnés sur les 21 communes disposant des services d'eau potable et d'assainissement collectif).

- En moyenne à La Réunion, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, un abonné au service public d'alimentation en eau potable dépense en 2023 un montant de 168 € sur l'année pour disposer de ce service ;
- Dans les mêmes conditions, un abonné au service public d'assainissement collectif dépense, en 2023, 172 € sur l'année pour bénéficier du service de collecte et de traitement collectif de ses eaux usées.



**Montant de la facture annuelle pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

EPCI	Commune	Montant de la facture annuelle (des) service(s) public(s) au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 pour une consommation d'eau de 120m <sup>3</sup> /an (en euros TTC)			
		Eau potable ET Assainissement collectif	Eau potable ET Assainissement collectif	Eau potable	Assainissement collectif
		sur les 24 communes	sur les 21 zones en assainissement collectif	sur les 24 communes	sur les 21 zones en assainissement collectif
TO	Port (Le)	266,7 €	266,7 €	88,0 €	178,6 €
TO	Possession (La)	385,1 €	385,1 €	202,1 €	182,8 €
TO (La Créole)	Saint-Paul	314,0 €	314,0 €	135,9 €	178,1 €
TO (La Créole)	Trois-Bassins	386,7 €	386,7 €	187,9 €	198,8 €
TO	Saint-Leu	336,9 €	336,9 €	176,1 €	160,6 €
CIVIS	Avirons (Les)	382,1 €	382,1 €	257,1 €	124,8 €
CIVIS	Cilaos	242,2 €	242,2 €	196,7 €	45,4 €
CIVIS	Etang-Salé (L')	334,8 €	334,8 €	125,4 €	209,2 €
CIVIS	Saint-Louis	319,7 €	319,7 €	137,2 €	182,4 €
CIVIS	Saint-Pierre	295,0 €	295,0 €	135,5 €	159,4 €
CIVIS	Petite-Ile	189,3 €		189,4 €	
CINOR	Saint-Denis	376,3 €	376,3 €	160,6 €	215,5 €
CINOR	Sainte-Marie	405,5 €	405,5 €	189,9 €	215,5 €
CINOR	Sainte-Suzanne	387,0 €	387,0 €	152,2 €	234,6 €
CIREST	Saint-André	296,3 €	296,3 €	147,6 €	148,6 €
CIREST	Salazie	300,9 €		300,8 €	
CIREST	Bras-Panon	286,1 €	286,1 €	116,0 €	170,0 €
CIREST	Saint-Benoît	422,2 €	422,2 €	189,2 €	232,7 €
CIREST	Plaine des Palmistes	160,0 €		160,0 €	
CIREST	Sainte-Rose	204,2 €	204,2 €	139,2 €	64,9 €
CASUD	Saint-Philippe	263,2 €	263,2 €	161,1 €	102,0 €
CASUD	Entre-Deux	364,7 €	364,7 €	161,1 €	203,5 €
CASUD	Tampon (Le)	364,7 €	364,7 €	161,1 €	203,5 €
CASUD	Saint-Joseph	364,7 €	364,7 €	161,1 €	203,5 €
<b>La Réunion (moyenne)</b>		<b>318,7 €</b>	<b>333,2 €</b>	<b>168,0 €</b>	<b>172,1 €</b>
Minimum		160,0 €	204,2 €	88,0 €	45,4 €
Maximum		422,2 €	422,2 €	300,8 €	234,6 €



# ANALYSE RELATIVE A LA CONSOMMATION ANNUELLE REELLE D'UN ABONNE

## Un prix du m<sup>3</sup> d'eau moindre par rapport à la consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>/an

La consommation moyenne annuelle d'eau par abonné à La Réunion s'établit à **179 m<sup>3</sup> en 2023**.

La consommation moyenne par abonné est estimée par le rapport entre le volume facturé et le nombre d'abonnés.

Les données proviennent essentiellement des rapports annuels des délégataires (RAD) et/ou des rapports sur les prix et la qualité des services (RPQS).

Consommation moyenne annuelle			
Commune	en m <sup>3</sup> /abonné/an	Commune	en m <sup>3</sup> /abonné/an
(Les) Avirons	160	Saint-Joseph	173
Bras-Panon	160	Saint-Leu	190
Cilaos	156	Saint-Louis	195
Entre Deux	150	Saint-Paul	199
(L') Etang-Salé	181	Saint-Philippe	179
Petite-Ile	152	Saint-Pierre	186
(La) Plaine des palmistes	122	Sainte-Marie	213
(Le) Port	261	Sainte-Rose	153
(La) Possession	197	Sainte-Suzanne	173
Saint-André	200	Salazie	178
Saint-Benoit	195	(Le) Tampon	158
Saint-Denis	173	Trois-Bassins	190
<b>Moyenne</b>		<b>179</b>	
<b>Moyenne nationale</b>		<b>119</b>	

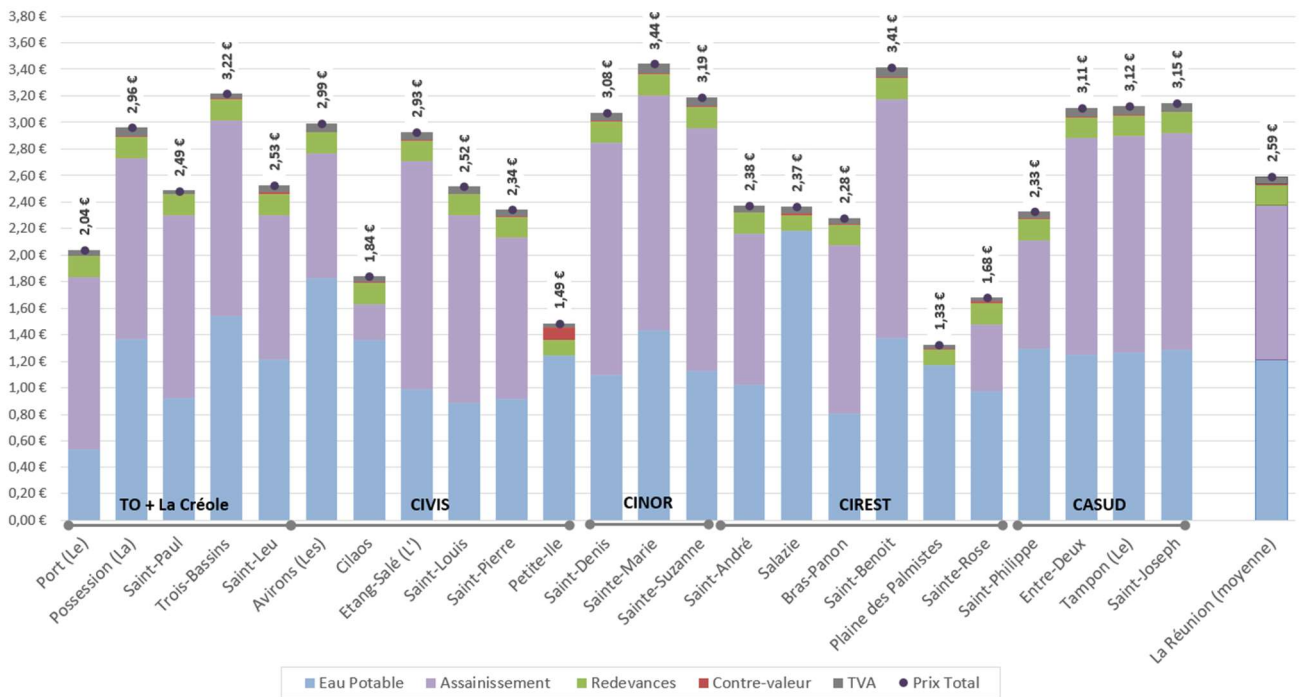
Le niveau de consommation impacte le montant de la facture d'eau :

- Plus la consommation est élevée, plus le montant de la facture est important ;
- Une tarification progressive accentue cet effet. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la majorité des grilles tarifaires implique des premiers m<sup>3</sup> d'eau payés à un prix de base, puis les m<sup>3</sup> d'eau consommés au-delà de cette première tranche de facturation sont payés plus chers ;
- La tarification progressive est généralement identifiée comme outil d'incitation à la sobriété (réduction de la consommation en eau), comme cela est envisagé dans le cadre du plan Eau (mars 2023)
- le CESE<sup>4</sup> indique qu'à l'échelle nationale, seuls 8 % des services publics d'eau et 2 % des services publics d'assainissement pratiquent une tarification à plusieurs tranches (contre 100 % à La Réunion).

Sur la base de la consommation moyenne annuelle d'eau d'un abonné de 179 m<sup>3</sup>/an, la moyenne départementale du prix de l'eau s'établit à **2,59 €/m<sup>3</sup>**.

<sup>4</sup> CESE (Conseil économique social et environnemental), novembre 2023. Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive

Prix au m<sup>3</sup> des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif pour une consommation d'eau de 179 m<sup>3</sup>/an (sur les 24 communes), au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (en €<sub>TTC</sub>)



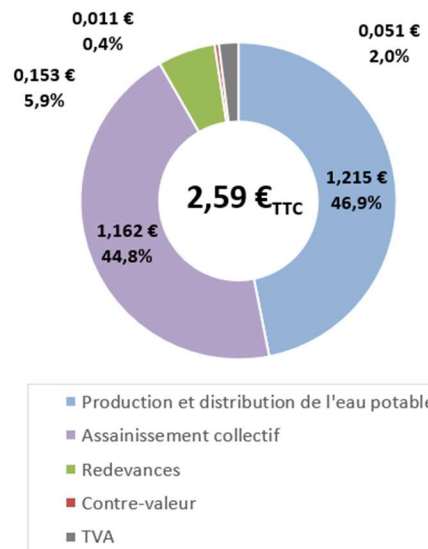
Ramené à la consommation annuelle réelle (179 m<sup>3</sup>), le prix du mètre cube d'eau est légèrement inférieur au prix de référence pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Cela s'explique par le niveau des tranches de consommation semestrielles ou trimestrielles (avec un seuil relativement élevé) et la dilution du poids de la part fixe.

Les tarifs varient de 1,33 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> (commune de la Plaine-des-Palmistes) à 3,44 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> (Sainte-Marie).

La répartition du prix de l'eau entre les différentes administrations reste similaire à celle pour une consommation de référence théorique de 120 m<sup>3</sup>/an.

La part des redevances collectées par l'Office de l'eau dans le prix moyen de l'eau représente en moyenne 5,9 %, et s'échelonne entre 4,6 % (commune de Sainte-Marie) et 9,4 % (commune de Sainte-Rose) du prix de l'eau.

Décomposition du prix moyen de l'eau pour une consommation d'eau de 179 m<sup>3</sup>/an, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (en €<sub>TTC</sub>)

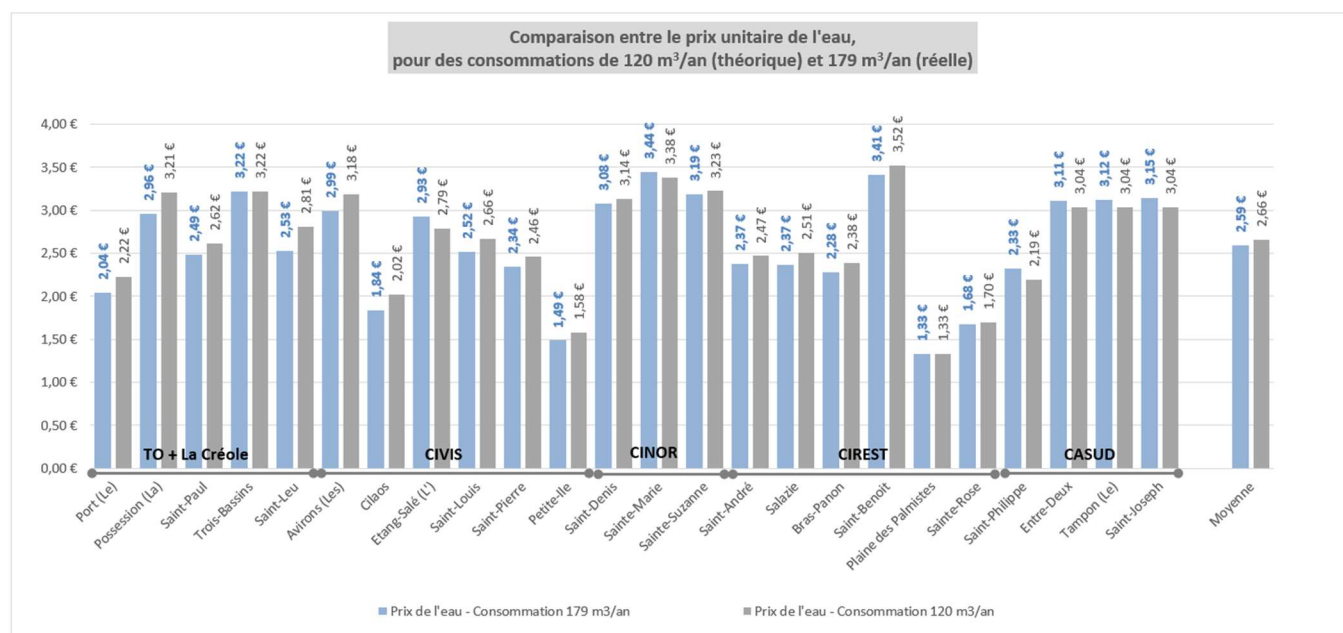


**Présentation des tarifs des zones avec et sans assainissement collectif par commune en 2023, pour une consommation réelle de 179 m<sup>3</sup> par an**

EPCI	Commune	Prix du (des) service(s) public(s) au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 pour une consommation d'eau de 179 m <sup>3</sup> /an (en euros TTC)			
		Eau potable ET Assainissement collectif	Eau potable ET Assainissement collectif	Eau potable	Assainissement collectif
		sur les 24 communes	sur les 21 zones en assainissement collectif	sur les 24 communes	sur les 21 zones en assainissement collectif
TO	Port (Le)	2,04 €	2,04 €	0,68 €	1,36 €
TO	Possession (La)	2,96 €	2,96 €	1,53 €	1,43 €
TO (La Créole)	Saint-Paul	2,49 €	2,49 €	1,07 €	1,41 €
TO (La Créole)	Trois-Bassins	3,22 €	3,22 €	1,70 €	1,51 €
TO	Saint-Leu	2,53 €	2,53 €	1,37 €	1,15 €
CIVIS	Avirons (Les)	2,99 €	2,99 €	1,99 €	1,00 €
CIVIS	Cilaos	1,84 €	1,84 €	1,52 €	0,32 €
CIVIS	Etang-Salé (L')	2,93 €	2,93 €	1,14 €	1,79 €
CIVIS	Saint-Louis	2,52 €	2,52 €	1,03 €	1,49 €
CIVIS	Saint-Pierre	2,34 €	2,34 €	1,06 €	1,28 €
CIVIS	Petite-Ile	1,49 €		1,49 €	
CINOR	Saint-Denis	3,08 €	3,08 €	1,25 €	1,82 €
CINOR	Sainte-Marie	3,44 €	3,44 €	1,60 €	1,84 €
CINOR	Sainte-Suzanne	3,19 €	3,19 €	1,28 €	1,91 €
CIREST	Saint-André	2,37 €	2,37 €	1,17 €	1,20 €
CIREST	Salazie	2,37 €		2,37 €	
CIREST	Bras-Panon	2,28 €	2,28 €	0,95 €	1,33 €
CIREST	Saint-Benoit	3,41 €	3,41 €	1,54 €	1,88 €
CIREST	Plaine des Palmistes	1,33 €		1,33 €	
CIREST	Sainte-Rose	1,68 €	1,68 €	1,14 €	0,54 €
CASUD	Saint-Philippe	2,33 €	2,33 €	1,45 €	0,87 €
CASUD	Entre-Deux	3,11 €	3,11 €	1,41 €	1,70 €
CASUD	Tampon (Le)	3,12 €	3,12 €	1,42 €	1,70 €
CASUD	Saint-Joseph	3,15 €	3,15 €	1,44 €	1,70 €
	<b>Moyenne</b>	<b>2,59 €</b>	<b>2,72 €</b>	<b>1,37 €</b>	<b>1,39 €</b>
	Minimum	1,33 €	1,68 €	0,68 €	0,32 €
	Maximum	3,44 €	3,44 €	2,37 €	1,91 €

Le tarif moyen s'élève à 2,00 €<sub>TTC</sub>/m<sup>3</sup> en considérant les 45 périmètres tarifaires de l'île (le tarif pour les abonnés bénéficiant uniquement de l'eau potable sur 24 périmètres, et le tarif pour les abonnés bénéficiant des deux services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif sur 21 périmètres).

## Synthèse de la comparaison des prix de l'eau entre une consommation théorique (120 m<sup>3</sup>/an) et une consommation réelle moyenne annuelle d'eau de l'abonné réunionnais (179 m<sup>3</sup>/an)



Dans 75 % des communes, le coût unitaire du mètre cube d'eau effectivement payé par les usagers est plus faible que le coût unitaire d'eau pour une consommation théorique de 120 m<sup>3</sup>/an.

Commune	Prix du (des) service(s) public(s) au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 Eau potable ET Assainissement collectif (pour les 24 communes) (en euros TTC)		
	... pour une consommation d'eau réelle de 179 m <sup>3</sup> /an	... pour une consommation d'eau théorique de 120 m <sup>3</sup> /an	Ecart entre l'approche "120 m <sup>3</sup> " et l'approche "consommation effective"
Port (Le)	2,041 €	2,222 €	-8,1%
Possession (La)	2,960 €	3,209 €	-7,8%
Saint-Paul	2,487 €	2,617 €	-5,0%
Trois-Bassins	3,216 €	3,223 €	-0,2%
Saint-Leu	2,528 €	2,807 €	-9,9%
Avirons (Les)	2,993 €	3,184 €	-6,0%
Cilaos	1,840 €	2,018 €	-8,8%
Etang-Salé (L')	2,927 €	2,790 €	4,9%
Saint-Louis	2,518 €	2,665 €	-5,5%
Saint-Pierre	2,343 €	2,459 €	-4,7%
Petite-Ile	1,488 €	1,578 €	-5,7%
Saint-Denis	3,075 €	3,136 €	-1,9%
Sainte-Marie	3,441 €	3,379 €	1,8%
Sainte-Suzanne	3,188 €	3,225 €	-1,1%
Saint-André	2,374 €	2,470 €	-3,9%
Salazie	2,367 €	2,507 €	-5,6%
Bras-Panon	2,283 €	2,384 €	-4,3%
Saint-Benoît	3,414 €	3,518 €	-2,9%
Plaine des Palmistes	1,327 €	1,333 €	-0,5%
Sainte-Rose	1,679 €	1,702 €	-1,3%
Saint-Philippe	2,327 €	2,193 €	6,1%
Entre-Deux	3,110 €	3,039 €	2,3%
Tampon (Le)	3,125 €	3,039 €	2,8%
Saint-Joseph	3,148 €	3,039 €	3,6%
<b>Moyenne</b>	<b>2,59 €</b>	<b>2,66 €</b>	<b>-2,4%</b>

## ANNEXE 1

### Tarification pour les services eau potable et assainissement collectif de la CINOR au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Commune	Composantes	Part fixe (en €/an)	Tarifs par tranche de tarification pour le TO et la Créole (hors redevances Office de l'eau)																																																							
			5	10	17	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	280	300	330	360	380	400	450
Saint-Denis [CINOR]	Eau potable - Collectivité	- €	0,3839 €																		0,4733 €									0,7771 €																												
	Eau potable - Délégitaire	33,6 €	0,5221 €																																																							
	Assainissement - Collectivité	19,0 €	0,3100 €																																																							
	Assainissement - Délégitaire	14,8 €	1,0033 €						1,4974 €						1,5504 €									1,6243 €																																		
Sainte-Marie [CINOR]	Eau potable - Collectivité	- €	0,4367 €																		0,5259 €									0,6150 €									0,7050 €																			
	Eau potable - Délégitaire	42,0 €	0,6364 €																																																							
	Assainissement - Collectivité	19,0 €	0,3100 €																																																							
	Assainissement - Délégitaire	14,8 €	1,0033 €						1,4974 €						1,5504 €									1,6243 €																																		
Sainte-Suzanne [CINOR]	Eau potable - Collectivité	12,0 €	0,2800 €						0,4500 €						0,5500 €									0,6500 €																																		
	Eau potable - Délégitaire	27,7 €	0,3834 €						0,7093 €						0,9011 €									1,0928 €																																		
	Assainissement - Collectivité	19,0 €	0,3100 €																																																							
	Assainissement - Délégitaire	- €	1,4066 €																		1,4596 €									1,5335 €																												

Les abonnements et les tranches tarifaires sont semestriels.



## ANNEXE 2

### Tarification pour les services eau potable et assainissement collectif du TO et de la Créole au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Commune	Composantes	Part fixe (en €/an)	Tarifs par tranche de tarification pour le TO et la Créole (hors redevances Office de l'eau)																																																								
			5	10	17	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	280	300	330	360	380	400	450	480
Port (Le) [TO]	Eau potable - Collectivité	- €	0,0850 €															0,2590 €										0,2940 €					0,2820 €																										
	Eau potable - Délégitaire	34,6 €	0,2230 €															0,4771 €										0,7201 €					0,9600 €																										
	Assainissement - Collectivité	- €	0,3320 €																																																								
	Assainissement - Délégitaire	27,0 €	0,6600 €																																																								
Possession (La) [TO]	Eau potable - Collectivité	- €	0,1228 €															0,2636 €										0,3854 €																															
	Eau potable - Délégitaire	79,5 €	0,7400 €										0,8633 €										1,3273 €										1,4739 €																										
	Assainissement - Collectivité	- €	0,3307 €																																																								
	Assainissement - Délégitaire	27,0 €	0,6600 €																																																								
Saint-Paul (*) [La Créole]	Eau potable - Collectivité	17,9 €	0,8370 €										1,7560 €										2,2770 €										2,3890 €																										
	Assainissement - Collectivité	21,1 €	1,2680 €										2,1630 €										2,2250 €										2,3410 €																										
Trois-Bassins (*) [La Créole]	Eau potable - Collectivité	32,0 €	1,1437 €					2,0303 €					2,3911 €										2,4080 €																																				
	Assainissement - Collectivité	56,0 €	1,1500 €					1,2500 €																																																			
Saint-Leu [TO]	Eau potable - Collectivité	20,0 €	0,4800 €										0,4900 €										0,5200 €										0,5600 €																										
	Eau potable - Délégitaire	36,6 €	0,3543 €										0,5669 €										1,6296 €										2,4090 €																										
	Assainissement - Collectivité	- €	0,1500 €																																																								
	Assainissement - Délégitaire	59,1 €	0,6283 €																																																								

Les abonnements et les tranches tarifaires sont semestriels sur les périmètres de La Possession, Le Port et Saint-Leu. Sur les périmètres de Saint-Paul et Trois-Bassins, les abonnements sont semestriels mais les tranches tarifaires sont trimestrielles.

## ANNEXE 3

### Tarification pour les services eau potable et assainissement collectif de la CIVIS au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Commune	Composantes	Part fixe (en €/an)	Tarifs par tranche de tarification pour la CIVIS (hors redevances Office de l'eau)																																																							
			5	10	17	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	280	300	330	360	380	400	450
Avirons (Les) [CIVIS]	Eau potable - Collectivité	- €	0,4650 €																																																							
	Eau potable - Délégitaire	69,6 €	0,930 €															1,5448 €																																								
	Assainissement - Collectivité	- €	0,5000 €																																																							
	Assainissement - Délégitaire	20,4 €	0,3088 €															0,6759 €																																								
Cilaos [CIVIS]	Eau potable - Collectivité	60,4 €	0,9723 €																		1,7983 €																																					
	Assainissement - Collectivité	30,5 €	0,0760 €																																																							
Etang-Salé (L') [CIVIS]	Eau potable - Collectivité	- €	0,3000 €												0,5720 €												0,7730 €						0,9440 €																									
	Eau potable - Délégitaire	23,3 €	0,4091 €												0,5958 €												0,9691 €						1,1558 €																									
	Assainissement - Collectivité	- €	0,7000 €												0,9600 €												1,4800 €						2,1100 €																									
	Assainissement - Délégitaire	24,2 €	0,7660 €												0,8426 €												0,9576 €						1,2346 €																									
Saint-Louis [CIVIS]	Eau potable - Collectivité	- €	0,2500 €																		0,4000 €																																					
	Eau potable - Délégitaire	46,7 €	0,3573 €												0,4582 €												0,9619 €																															
	Assainissement - Collectivité	- €	0,1700 €																		0,2100 €																																					
	Assainissement - Délégitaire	52,4 €	0,8420 €												1,1892 €												1,4200 €																															
Saint-Pierre [CIVIS]	Eau potable - Collectivité	- €	0,3276 €																		0,6552 €																																					
	Eau potable - Délégitaire	22,8 €	0,4668 €												0,4789 €												0,7989 €																															
	Assainissement - Collectivité	- €	0,2948 €																																																							
	Assainissement - Délégitaire	16,5 €	0,8282 €																																																							
Petite-Ile (*) [CIVIS]	Eau potable - Collectivité	- €	0,3420 €																																																							
	Eau potable - Délégitaire	50,2 €	0,5751 €												1,9135 €												2,5108 €												3,2663 €																			

Les abonnements et les tranches tarifaires sont semestriels, sauf à La Petite-Ile où les abonnements et les tranches tarifaires sont trimestriels.

## ANNEXE 4

### Tarification pour les services eau potable et assainissement collectif de la CASUD au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Commune	Composantes	Part fixe (en €/an)	Tarifs par tranche de tarification pour le TO et la Créole (hors redevances Office de l'eau)																																																								
			5	10	17	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	280	300	330	360	380	400	450	480
Saint-Philippe [CASUD]	Eau potable - Collectivité	16,0 €	0,3000 €			0,6000 €			1,1500 €			1,7500 €																																															
	Eau potable - Délégitaire	34,6 €	0,3203 €			0,9171 €			1,6545 €			3,6896 €																																															
	Assainissement - Collectivité	- €	0,2500 €			0,3000 €			0,4000 €																																																		
	Assainissement - Délégitaire	11,8 €	0,4440 €			0,5646 €			0,6847 €			0,8048 €																																															
Entre-Deux [CASUD]	Eau potable - Collectivité	16,0 €	0,3000 €			0,6000 €			1,1500 €			1,7500 €																																															
	Eau potable - Délégitaire	34,6 €	0,3203 €			0,9171 €			1,6545 €			3,6896 €																																															
	Assainissement - Collectivité	36,0 €	0,3000 €			0,4500 €			1,0500 €			1,2500 €																																															
	Assainissement - Délégitaire	24,0 €	0,7956 €			1,1934 €			1,9093 €			2,6730 €																																															
Tampon (Le) [CASUD]	Eau potable - Collectivité	16,0 €	0,3000 €			0,6000 €			1,1500 €			1,7500 €																																															
	Eau potable - Délégitaire	34,6 €	0,3203 €			0,9171 €			1,6545 €			3,6896 €																																															
	Assainissement - Collectivité	36,0 €	0,3000 €			0,4500 €			1,0500 €			1,2500 €																																															
	Assainissement - Délégitaire	24,0 €	0,7956 €			1,1934 €			1,9093 €			2,6730 €																																															
Saint-Joseph [CASUD]	Eau potable - Collectivité	16,0 €	0,3000 €			0,6000 €			1,1500 €			1,7500 €																																															
	Eau potable - Délégitaire	34,6 €	0,3203 €			0,9171 €			1,6545 €			3,6896 €																																															
	Assainissement - Collectivité	36,0 €	0,3000 €			0,4500 €			1,0500 €			1,2500 €																																															
	Assainissement - Délégitaire	24,0 €	0,7956 €			1,1934 €			1,9093 €			2,6730 €																																															

Les abonnements et les tranches tarifaires sont semestriels.

## ANNEXE 5

### Tarification pour les services eau potable et assainissement collectif de la CIREST au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Commune	Composantes	Part fixe (en €/an)	Tarifs par tranche de tarification pour le TO et la Créole (hors redevances Office de l'eau)																																																								
			5	10	17	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125	130	135	140	145	150	155	160	165	170	175	180	185	190	195	200	205	210	215	220	225	230	235	240	245	280	300	330	360	380	400	450	480
Saint-André [CIREST]	Eau potable - Collectivité	16,0 €	0,1600 €			0,2400 €						0,2800 €						0,3200 €						0,4000 €																																			
	Eau potable - Délégué	27,1 €	0,3700 €			0,5600 €						0,6600 €						0,8100 €						0,9400 €																																			
	Assainissement - Collectivité	19,0 €	0,2000 €			0,3000 €						0,3500 €						0,4000 €						0,5000 €																																			
	Assainissement - Délégué	12,1 €	0,4700 €			0,7100 €						0,8300 €						0,9500 €						1,1900 €																																			
Salazie [CIREST]	Eau potable - Collectivité	- €	0,4692 €																																																								
	Eau potable - Délégué	50,5 €	1,2512 €												1,3719 €												1,2070 €																																
Bras-Panon [CIREST]	Eau potable - Collectivité	- €	0,2300 €						0,2600 €						0,3500 €						0,3700 €																																						
	Eau potable - Délégué	23,6 €	0,3980 €						0,4987 €						0,8481 €						1,2461 €																																						
	Assainissement - Collectivité	10,0 €	0,2200 €																																																								
	Assainissement - Délégué	39,4 €	0,7165 €						0,7953 €						0,9171 €						1,2969 €																																						
Saint-Benoit [CIREST]	Eau potable - Collectivité	- €	0,2211 €																																																								
	Eau potable - Délégué	56,4 €	0,7270 €						1,0910 €						1,2730 €																																												
	Assainissement - Collectivité	- €	0,6500 €																																																								
	Assainissement - Délégué	18,8 €	1,0529 €																																																								
Plaine des Palmistes [CIREST]	Eau potable - Collectivité	50,0 €	0,7500 €						0,8000 €						1,2000 €						2,0000 €						0,5500 €																																
Sainte-Rose [CIREST]	Eau potable - Collectivité	48,0 €	0,6000 €			0,9000 €						1,8000 €																																															
	Assainissement - Collectivité	- €	0,5000 €																								4,0000 €																																

Les abonnements et les tranches tarifaires sont semestriels.